

Communiqué de presse

Le secteur électrique a besoin d'un climat d'investissement positif

La Belgique doit faire face à une insuffisance de capacité de production d'électricité, une insuffisance qui s'accroîtra encore sensiblement au cours des années à venir*. Dans sa déclaration du 14 octobre 2008 le Gouvernement fédéral a annoncé qu'il faudra '*... créer un climat d'investissement plus favorable afin que les investissements en capacité supplémentaire puissent intervenir à temps*'.

La création d'un climat d'investissement positif demande un effort commun tant des pouvoirs publics fédéraux et régionaux compétents, que des régulateurs et des producteurs d'électricité. C'est pourquoi le Président de la FEBEG, Luc Sterckx, a présenté aujourd'hui une série de propositions pour améliorer le climat investissement.

Pour favoriser les investissements la FEBEG plaide pour un cadre légal favorable, stable et consistant sous la forme d'un pacte d'investissement pour les 10 années à venir. Ce pacte doit répondre à une série d'obstacles que la FEBEG a inventoriés. Plus concrètement le secteur a besoin:

- *d'un environnement stable*, tant au niveau des mesures limitant les émissions, l'énergie nucléaire ou le développement de l'infrastructure gazière, qu'au niveau de la disponibilité de biens d'investissement, la fiscalité et la politique de subsides;
- *d'un level playing field* en alignant notre politique économique, environnementale et énergétique sur celle des pays limitrophes;
- *d'une intégration plus poussée du marché européen régional par le couplage des différents marchés, le développement au niveau supranational d'un système de réglages d'équilibre et d'un marché intra-day, une extension des interconnexions et par une utilisation plus efficace des capacités existantes;*
- *de procédures d'obtention de permis sûres, rapides, souples, rationnelles et transparentes.*

La FEBEG plaide également pour des objectifs réalistes en matière d'énergie renouvelable. Pour atteindre l'objectif européen de 13% d'énergie renouvelable en 2020, la part des sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité devrait s'accroître jusque 15 à 20 %. Cet objectif paraît particulièrement ambitieux.

C'est pourquoi la FEBEG insiste sur une *stabilité* – et donc un maintien du système de certificats verts – et en même temps sur une *flexibilité* pour pouvoir au mieux bénéficier des avantages comparatifs. Le choix entre la production locale d'électricité verte, l'importation d'énergie verte ou l'échange – entre états membres et a fortiori entre régions en Belgique – de certificats verts est indispensable pour limiter des surcoûts pour l'économie belge.

A Luc Sterckx de conclure: '*Suite à l'extension de la capacité de production dans les pays voisins, à l'amélioration des interconnexions avec ceux-ci et au manque d'investissements en Belgique, notre pays – qui importe actuellement déjà 10 TWh par an ou nettement plus de 10% de ses besoins en électricité – est menacé de devenir de plus en plus dépendant de ses pays limitrophes. C'est pour cette raison que nos responsables politiques devront rapidement évaluer et adapter le climat d'investissement pour le secteur belge de l'énergie. Les propositions de la FEBEG pourront certainement y contribuer!*'

* Voir: la conférence et le communiqué de presse de la FEBEG du 20 février 2008: '*Les priorités 2008 des producteurs et fournisseurs d'électricité et gaz*'.

La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, est la fédération patronale qui défend les intérêts des producteurs, fournisseurs et traders en électricité et gaz.

Contact: Jan Herremans
02 500 85 85
jan.herremans@febeg